



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Recruter une personne réfugiée



© Pexels

Les personnes réfugiées en France,
**un vivier de nouveaux talents pour répondre
à vos besoins de recrutement**

Vous êtes confronté à des difficultés de recrutement et vous souhaitez trouver de nouveaux talents ?

L'embauche de personnes réfugiées peut constituer une réponse à vos besoins.

Un cadre légal simple

Pour recruter une personne bénéficiaire d'une protection internationale (réfugiée, apatride ou bénéficiaire de la protection subsidiaire), l'employeur n'a pas de démarches administratives spécifiques à accomplir.

Lorsque la personne obtient ce statut, elle reçoit une attestation puis un titre de séjour qui donnent le droit de travailler dans les conditions de droit commun.

→ **Vous pouvez en savoir plus ici sur les différents documents provisoires de séjour permettant aux réfugiés d'attester de leur séjour régulier.**



Soyez accompagné pour recruter de nouveaux talents

Tous les dispositifs d'aides au recrutement sont accessibles aux personnes réfugiées.

Parmi eux, certains sont particulièrement adaptés pour identifier ou compléter les compétences du candidat, notamment en l'absence de diplôme ou d'expérience.

Identifiez de nouveaux talents en ouvrant les portes de votre entreprise grâce à l'immersion professionnelle

Grâce à l'immersion professionnelle ou « **Période de Mise en Situation en Milieu Professionnelle** » (PMSMP), vous pouvez accueillir un réfugié en recherche d'emploi au sein de votre entreprise afin de lui faire découvrir, en conditions réelles auprès de vos salariés, votre entreprise et vos métiers.



Ce dispositif vous permet d'identifier les compétences et les savoir-être des candidats susceptibles d'intégrer vos équipes, et de les renforcer.

COMMENT FAIRE ?

- ➔ Référez votre entreprise sur le **site Immersion facilitée** afin de rendre visible votre entreprise auprès de potentiels candidats.
- ➔ Contactez votre conseiller du Réseau pour l'emploi (France Travail, Mission Locale, Cap Emploi...).



Évaluez des candidats à partir de leurs compétences, en utilisant la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS)

La **méthode de Recrutement par Simulation (MRS)** est une méthode innovante, qui aborde autrement le recrutement en ne tenant pas compte des prérequis habituels (expérience, diplôme) mais spécifiquement des compétences et des aptitudes réelles des candidats pour occuper le poste de travail. Avec cette méthode, vous pouvez tester les compétences des réfugiés à travers des exercices de mise en situation adaptés à vos postes de travail.



COMMENT FAIRE ?

➔ Contactez votre conseiller entreprises France Travail.

En amont du recrutement, formez le nouveau candidat à vos besoins en bénéficiant d'un financement

Vous pouvez former un réfugié afin de combler l'écart entre les compétences qu'il détient et celles que requiert le poste de travail que vous proposez. Des formations courtes comme les Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE) sont mobilisables, par exemple pour financer des cours d'apprentissage du français.

COMMENT FAIRE ?

➔ Contactez votre conseiller entreprises France Travail ou votre opérateur de compétences (OPCO).



**Recrutez des personnes
réfugiées formées
avec le programme
Hébergement
Orientation Parcours vers
l'Emploi (HOPE)**

Avec ce programme, vous pouvez recruter des réfugiés formés en fonction de vos besoins, disposant d'un premier niveau de français, et bénéficiant d'un accompagnement et d'un hébergement pendant la formation.

COMMENT FAIRE ?

➔ Contactez votre opérateur de compétences (OPCO).

Préparez l'arrivée d'un nouveau collaborateur au sein de votre entreprise

L'arrivée au sein d'une équipe d'une nouvelle personne peut requérir une préparation, notamment en raison des spécificités de ce public. En amont du recrutement, sensibiliser les salariés crée des conditions propices à la bonne intégration d'une personne réfugiée dans l'entreprise. Une fois le recrutement effectué, la désignation d'un tuteur dans l'entreprise peut aussi être très positive.

Des dispositifs sont accessibles pour accompagner vos salariés dans leurs parcours professionnels :

→ dispositifs de reconnaissance de compétences et de qualifications (ENIC-NARIC)



→ VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience professionnelle)



Pour plus d'informations sur l'embauche d'un salarié étranger :

<https://entreprendre.service-public.fr>



Tournez-vous vers les acteurs locaux pour bénéficier d'un accompagnement

En tant qu'entreprise, vous trouverez, dans chaque agence France Travail, une équipe de conseillers spécialisés pour vous aider à cerner vos besoins de recrutement, à sélectionner des candidats ou à organiser des événements autour des métiers et secteurs professionnels.



→ [Trouvez votre agence France Travail](#)

Pour recruter des jeunes âgés de moins de 26 ans, la mission locale vous accompagne également dans le recrutement et la mise en relation avec des candidats.



→ [Retrouvez toutes les adresses et contacts des Missions Locales](#)

Vous pouvez également vous tourner vers d'autres acteurs locaux : les chambres de commerce et d'industrie (CCI), chambres des métiers de l'artisanat (CMA), ou encore les antennes locales des organisations patronales (MEDEF, CPME, U2P...).

#



AGIR : un partenaire au contact des personnes réfugiées

AGIR est un programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés vers un emploi et un logement durables, en cours de généralisation sur tout le territoire hexagonal. Pour l'entreprise, l'opérateur unique départemental AGIR peut être, avec les acteurs du service public de l'emploi, un partenaire pour répondre à d'éventuelles questions.

COMMENT FAIRE ?

→ Retrouvez sur le site refugies.info la cartographie AGIR en déploiement sur tout le territoire.



#

RÉFUGIÉS.INFO

Trouvez une réponse à une question pratique avec réfugiés.info

Ce site vous offre des réponses aux questions pratiques que les personnes réfugiées peuvent se poser (apprentissage de la langue, démarches administratives, emploi, santé...). Il est également utile pour vous permettre d'identifier des programmes ou acteurs locaux sur le territoire.

→ <https://refugies.info>



Engagez-vous plus largement pour l'intégration des réfugiés !

En rejoignant la Communauté « Les Entreprises S'engagent », vous aurez la possibilité de participer à des événements organisés près de chez vous pour recruter de nouveaux talents, échanger avec vos pairs, mobiliser vos collaborateurs, sensibiliser vos équipes ou obtenir des réponses à vos questionnements sur le sujet.



→ Retrouvez ici tous les événements de la Communauté « Les entreprises S'engagent »

De nombreuses associations peuvent aussi vous accompagner pour déployer des actions de sensibilisation ou mobiliser vos collaborateurs afin qu'ils s'engagent en tant que mentors :

→ Identifiez votre partenaire associatif



→ ou complétez directement le formulaire en ligne !



Pour en savoir plus,
consultez la FAQ
en ligne sur le site
www.immigration.interieur.gouv.fr

